
Renvoi au comité de Salut public de la demande de réformes dans l'organisation, l'administration et la police de la fabrique d'armes, faite par les ouvriers de l'atelier de la Réunion (Paris), lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de la demande de réformes dans l'organisation, l'administration et la police de la fabrique d'armes, faite par les ouvriers de l'atelier de la Réunion (Paris), lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 362-363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18336_t1_0362_0000_19

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Vu par nous administrateurs du district de Montpellier, le 14 brumaire l'an troisième de la République française.

Suivent 4 signatures.

Vu par nous administrateurs du département de l'Hérault à Montpellier le quatorze brumaire an 3^e de la République française une et indivisible.

JOUVAIN, *président*, BOUGETTE, *secrétaire greffier et 3 autres signatures.*

21

La section du fauxbourg Montmartre [Paris] fait, pour la seconde fois, la pétition à la Convention nationale, de faire délivrer des farines non mélangées pour les enfans à la mamelle.

Renvoyé aux comités de Commerce et d'Agriculture et des Arts pour y statuer (80).

22

Les commissaires aux inventaires et ventes des meubles des émigrés et condamnés, demandent d'être réintégrés dans leurs fonctions, dont la suppression n'a pas été prononcée par la loi.

Renvoyé au comité des Finances (81).

23

Les aveugles aspirans à l'hospice des Quinze-Vingts, viennent remercier la Convention des lois bienfaites qu'elle a rendues à leur égard et lui en demander l'exécution.

Renvoyé au comité des Secours publics, pour en faire un prompt rapport (82).

24

Le citoyen Pellerin fait hommage à la Convention de l'éloge de Galilée.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (83).

25

Les ouvriers de l'atelier de la Réunion, rue Avoye [Paris], demandent des réformes dans l'organisation, l'administration et la police de la fabrique d'armes dans laquelle ils sont employés.

Renvoyé au comité de Salut public pour faire un rapport incessamment (84).

Les ouvriers composant l'atelier de la Réunion, rue Avoye, sont introduits à la barre.

L'un d'eux dit :

Législateurs,

Appelés par vous à la fabrication extraordinaire des armes pour aider, à cimenter les vertus sur la terre, nous sommes sortis de nos travaux particuliers pour obéir à la patrie et à l'amour de la liberté qui nous commandoit.

Cet établissement si utile pour vaincre les traîtres a besoin d'une organisation définitive; occupés sérieusement à servir la cause des vertueux patriotes, notre attention laborieuse ne nous permet point de voir le cahos de choses dont nous sommes aujourd'hui les victimes; les premiers obstacles à vaincre furent notre inexpérience et le défaut de pratique; mais le courage éluda le premier, et nos instructeurs nous trouvèrent des moyens.

Notre administration fait nommer des commissaires, tous les mois dans notre atelier, pour correspondre avec elle et faire des réclamations; l'un d'eux annonce les mauvaises qualités des fers et des aciers, et du prix qui augmente journellement, des corps de platine, qui ne sont point soudés, des vis de mauvaise qualité, des pénuries de limes et outils de localité. Elle se rejette sur le comité de Salut public, sur les fournisseurs, ou magasiniers. On leur dit que des forgerons, dont les complexions, ou sont délicates, ou dont le goût n'est pas à toutes les parties, demandent à être aux pièces, dans tel ou tel article, et d'en diviser les sommes, alors l'administration ne peut l'accorder, selon leurs lois; cependant cette pièce seroit mieux confectionnée, l'intérêt de la République seroit mieux servi, en ce qu'il faudroit moins d'outils, et conséquemment, moins de frais.

Se succède une autre demande, portant à éteindre le contradictoire des tiers de jours piqués, puisque chaque ouvrier, selon sa diligence, a sa somme fixée pour chaque livraison; c'est à dire, que l'on est aux pièces pour une quantité quelconque, et à la journée pour les heures d'appel.

De suite on expose que l'hiver arrive. A cette rigoureuse saison, l'ouvrier sortant de chez lui, vient à son atelier, ou mouillé, ou frissonnant; ses outils, dans ses doigts engourdis, impriment le caractère de la saison. Obligé, pour s'en servir, de se chauffer, ou sécher en partie, la chan-

(80) P.-V., XLIX, 263.

(81) P.-V., XLIX, 263. *Mess. Soir*, n° 823.

(82) P.-V., XLIX, 263.

(83) P.-V., XLIX, 263.

(84) P.-V., XLIX, 263.

delle l'attend; l'heure approche et son utilité est imperceptible. Le jour, au contraire, par son influence, excite l'émulation; l'artiste alors compliquant son devoir avec son courage, récompense le retard de la lumière universelle.

Depuis trois jours la porte ferme à six heures et demie, et s'ouvre à sept; l'appel est fait, et nous perdons un tiers pour une demie heure de retard. L'administration ne se trouve point compétente à analyser la rareté de la lumière avec la mauvaise saison, le jour et le froid; mais elle est impérative avec ses agens pour la rigueur de son règlement qu'elle nous donne pour loi sans modification, puisque, dit-elle, elle n'est rien d'elle-même.

Cependant vient-elle visiter les ateliers? alors ils ne sont plus nationaux. La fraternité n'est qu'un mot, l'égalité une chimère, et la liberté un fantôme. Nous les voyons, le chapeau sur le front menaçant, accompagner et marcher sur des esclaves, vexant et renvoyant, à leur gré, ce qui ne leur plaît pas, et nous désignant tous comme des malheureux.

Attachés à nos travaux, nous nous consolons en doublant de courage; et conduits par le génie de la patrie, nous accélérons les instrumens qui servent à détruire les esclaves de nos tyrans. Mais deux commissaires viennent alternativement nous troubler par leur présence inutile. Nous portons au terme nos confections à l'inspecteur qui ne fait point de différence d'un défaut de perfection à celui essentiel... Dans ce labyrinthe, où la raison et les principes sont méconnus, resterons-nous, infortunés dans nos demandes, et vexés dans nos travaux? Non: vous êtes nos pères, et la justice n'a d'autre asyle qu'ici. Nous vous demandons, Législateurs, une administration versée dans la manipulation et métallurgie, et dont les principes soient renfermés dans les vertus républicaines. Une organisation classée et définitive, où les prix fixés et annexés en proportion des besoins de la vie, portent la consolation aux vieillards, aux pères de famille, et l'émulation aux jeunes gens; de manière que, selon la mutation des choses, tout se trouve proportionnellement. Une police raisonnée suffit pour ramener un artiste à son devoir, l'atelier étant plutôt composé d'honnêtes citoyens que de brigands: ceux-ci ne seront jamais soufferts, sitôt qu'ils seront connus. Ce n'est point avec la tyrannie que l'on conduit des hommes qui mettent tout leur bonheur à travailler pour défendre la liberté, l'égalité, et respecter toutes les vertus républicaines.

Renvoyé au comité de Salut public pour en faire le rapport incessamment (85).

26

Les veuves des infirmiers des hospices militaires de la commune de Versailles

(85) *Débats*, n^o 786, 813-815. *Moniteur*, XXII, 529-530; *Mess. Soir*, n^o 823; *J. Univ.*, n^o 1819.

[Seine-et-Oise], réclament l'exécution des décrets de bienfaisance rendus en leur faveur.

Renvoyé au comité des Secours publics (86).

27

La citoyenne Lefevre, dont le mari et deux fils sont morts en combattant pour la liberté, demande d'être affranchie des formalités exigées par la loi, pour toucher de modiques arrérages qui lui sont dus par le Trésor public.

Renvoyé au comité des Secours (87).

28

Le citoyen et la citoyenne Beuvry Saillans, détenus à Liancourt, département de l'Oise, réclament leur mise en liberté.

Renvoyé au comité de Sûreté générale pour y statuer (88).

29

Le citoyen Depeuille fait l'hommage à la Convention d'une estampe ayant pour titre, *L'Africain hospitalier*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (89).

30

Le citoyen Bellay, détenu dans la maison de l'Égalité [Paris], demande son élargissement.

Renvoyé au comité de Sûreté générale pour y statuer (90).

31

Le citoyen Julian de Carentan, président du Champ-de-Mars, détenu au Plessis, demande sa mise en liberté, ou sa traduction au Tribunal révolutionnaire.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (91).

(86) P.-V., XLIX, 263.

(87) P.-V., XLIX, 263.

(88) P.-V., XLIX, 263-264.

(89) P.-V., XLIX, 264.

(90) P.-V., XLIX, 264.

(91) P.-V., XLIX, 264. *Moniteur*, XXII, 547-548.